

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS PAR F. DILLON.

NOUVELLE-ORLEANS.
Samedi, 4 Avril 1829.

EXTERIEUR.

FRANCE.
Paris, 6 Février.
DE LA FRANCE ET DE LA CHAMBRE ELECTIVE.

Qu'on y prenne garde; il s'est passé il y a quinze mois en France un événement immense. La France s'est éprouvée. L'expérience a démontré la parfaite exactitude de ce que nous annonçons depuis 5 ans. La paix et le travail, la science et l'industrie agissant de concert sur une organisation sociale parfaite, pleine de vie et d'avenir, telle que la révolution nous l'avait faite, telle qu'elle a pu heureusement échapper à la gloire et au génie de l'empire, ont produit une force nationale avec laquelle la Charte suffit pour couvrir le pays, sans secousse, à la plus forte somme de bien que puissent comprendre et désirer les plus jeunés Français doués d'intelligence et de la faculté de juger.

Il y a donc maintenant sécurité pour la nation et sécurité pour le trône. Nous avions assez bien compris ce nous semble toute la portée de ce mouvement social, lorsque pour en donner une idée matérielle nous appelâmes l'attention de nos lecteurs sur ces hôtels et ces châteaux d'où le marquis du maçon, les maîtres du fabricant, le laboratoire du chimiste, les comptoirs du commerçant éviquaient l'oisiveté oisive pour y établir avec plus de moyens de production et plus d'aisance les classes laborieuses et actives de la société.

Sans aucun doute un tel mouvement devait grandir la classe moyenne, en nombre, en fortune, en talents. Il devait intéresser à ses entreprises et à ses progrès, les classes élevées, dont les propriétés et les revenus ne pouvaient suivre ce développement social que par les effets de l'industrie ou en se combinant avec ses travaux. Il n'y intéressait pas moins les classes ouvrières, les simples travailleurs, les hommes de peine! Il y intéressait enfin l'état lui-même, qui en se faisant du crédit une nécessité, une condition d'existence, devait favoriser de tous ses moyens de travail, seule source inépuisable du crédit public et privé. La classe moyenne devenait donc le lien commun et l'appui principal de toutes les sociétés, de toutes les branches de l'organisation sociale; or, la Charte avait ménagé une place, une position élevée à la classe moyenne. Les ennemis de la Charte n'étaient que les gens. Tous leurs efforts n'avaient eu pour but que de l'empêcher d'occuper cette position formidable. En décembre 1827 elle s'en est emparée, elle en a pris possession. Si ce fait pouvait être encore douteux pour la chambre, il est du moins entièrement certain pour le peuple.

Qui, sans aucun doute, c'est aux classes actives de la société, c'est aux générations étrangères à la république et à l'empire qu'est passé le pouvoir électoral. La chambre actuelle n'est qu'une chambre de transition. Quel admirable rôle lui est-il réservé! Tout arranger dans l'ordre établi pour que les éléments d'organisation qui le composent se lient insensiblement à l'ordre nouveau. Obtenir en conséquence les principales libertés dont l'état social réclame le plus ardemment la jouissance, et donner à toutes les branches de l'administration publique la direction la plus favorable au développement des facultés de l'homme dans toutes les classes de la société. A la liberté des élections et à la liberté de la presse, ajouter la liberté des communes; compléter la liberté religieuse, marcher à la liberté du commerce, préparer les voies à la liberté de l'enseignement, commencer au moins le bien en toute chose, et calmer ainsi par avance l'ardeur des générations qui s'avancent, ne leur laissant rien de fondé à renverser, rien de fondamental à entreprendre, mais tout à améliorer ou à perfectionner; telle est en effet l'utile et haute mission édue aux chambres législatives, et dont l'initiative est plus particulièrement réservée, à la chambre des communes; elle doit surtout s'accomplir par la simple application des principes que la Charte a consacrés à la société organisée comme l'a laissée la révolution, et non par la formation d'une société différente qu'il faudrait constituer d'abord pour lui appliquer la Charte après.

Ceci fut l'erreur des doctrines. On a déjà oublié peut-être la profonde combinaison que leur suggérèrent il y a quelques années les plus loyales intentions et l'amour le plus sincère de leur pays et de la liberté. On comprendrait difficilement aujourd'hui que d'aussi bons esprits aient pu fatiguer de si puissantes facultés à la recherche des moyens compliqués, dont la constitution anglaise et la philosophie allemande leur fournirent les éléments, et dont ils voulaient se servir pour former une société française. L'extrême gauche à la même époque ne se trompait pas à ce point; elle n'entendait pas réformer, ni même corriger l'excellente organisation de la société actuelle, mais elle s'agissait peut-être de ses douleurs et ses alarmes; elle était irritée des discours et des tentatives criminelles de ses ennemis; elle n'avait pu juger encore ce qu'une telle société avait de force et d'énergie pour accomplir sa destinée, alors même qu'on lui eût laissé bien moins de liberté que cette infamante petite part qui ne lui avait pas encore été ravie.

Il n'en est pas moins certain que d'après les vœux manifestés de la nation, et en présence de la tâche immense que ses représentants ont à remplir, et avec une puissance électorale comme celle qui s'exerce et se fait sentir de toutes parts, la distinction d'un centre gauche et d'un côté gauche dans la chambre serait probablement plus qu'une faute, ce serait peut-être un ridicule.

Que serait ce donc si cette scission singulière, au lieu d'éclater à propos d'une question de principes, venait à se manifester pour des considérations de personnes! On n'y croirait pas, et cela suffirait pour empêcher qu'elle pût subsister. Nous tromperions-nous, et pourrions-nous se faire que cette division s'établisse? A quoi servirait-elle? Il fut un temps où l'union des deux extrêmes de la chambre fut un remède affreux pour se délivrer d'un mal plus affreux encore. Qui ne sent aujourd'hui que le remède serait pire que le mal!

Qu'on ne s'imagine donc pas que les doctrines du centre gauche d'autrefois ont prévalu, et que telle a pu être notre pensée: elles sont au contraire complètement oubliées. Qu'on ne se figure pas davantage que l'irritation de l'ancienne gauche puisse survivre à la victoire des dernières élections; son esprit n'est également modifié par l'observation des faits et par les faits eux-mêmes. Il ne nous reste de la république, de l'empire et des premiers temps de la restauration que des talents et des vertus. C'est à de tels titres que les noms de Lameth, de Ternaux, de Dupont de l'Eure, de Périer, de Sébastiani, de Gérard, de Royer Collard, de Lafitte et tant d'autres non moins recommandables, restent à la France nouvelle, et s'associent à elle comme elle s'unit à eux. Leur tâche est d'assurer autant de liberté que possible au présent, et de ne laisser aucune porte fermée aux améliorations de l'avenir. Mais encore une fois, qu'on y prenne garde: c'est à la charge de comprendre une telle mission, et de s'y dévouer avec autant de désintéressement que d'énergie, que les hommes des dernières élections seront encore ceux des élections nouvelles. Quand celles-ci viendront, les noms propres ne seront plus rien; on ne pesera plus que les bons discours et les bonnes actions. Les principes ne seront plus mis en question. Le pays voudra surtout qu'on s'occupe de ses affaires. La capacité des hommes positifs prévaudra. Voilà, ce nous semble, ce qui doit paraître évident à tous les côtés de la chambre que n'a point aveuglés la haine de nos institutions ou le plus sordide égoïsme. Qu'ils marchent donc unis au seul but qu'ils puissent dignement se proposer. C'est leur devoir, c'est le vœu de la France: c'est à ce prix que les attend encore la confiance de leurs compatriotes.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 4 Avril.

On nous a témoigné le désir de voir publier dans cette feuille les noms des personnes chez lesquelles les élections d'Alderman doivent avoir lieu dans les différents districts; nous nous empressons de satisfaire à cette demande. Nous profiterons de cette circonstance pour rappeler aux habitants de cette ville que le moment est arrivé où ils se plaignent depuis si longtemps; car le Conseil de Ville en est la source, et c'est de sa formation que dépend nécessairement la bonne ou la mauvaise police qui nous régit. Ainsi donc, que chacun soit ferme à son poste; qu'il donne sa voix non à un homme de parti, mais à un citoyen dévoué de cœur à la prospérité de notre ville; non à un homme qui préfère les intérêts de telle fraction de la population à ceux de toute autre, mais à un homme qui ne s'occupe pas de savoir si l'on parle Anglais ou Français, Grec ou Chinois dans son District pour demander avec fermeté et persévérance ce qui lui est nécessaire; enfin, non à un homme que la multiplicité de ses affaires particulières empêche de s'occuper assidûment de celles de ses compatriotes, mais à un homme qui jouisse de quelque indépendance et de quelques loisirs, et qui puisse se livrer sans réserve à l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Ainsi composé, le Conseil ne pourra manquer de satisfaire aux vœux de tout le monde; et sans doute alors le Maire, encouragé par le zèle et l'activité des Aldermen, sera cessé ces mille et une réclamations qui s'élèvent contre lui, et qui, à vrai dire, ne sont pas trop fondées.

Voici les noms des personnes chez lesquelles se feront les élections, Lundi: Pour le 1er District, au café de M. Richardson, rue Conti; M. J. W. Okey et B. Levy Inspecteurs, M. James Sterrett Greffier.

Pour le 2ème District, au magasin de M. Verrier; M. M. Giquel et Laisse Inspecteurs, M. Verrier Greffier.

Pour le 3ème District, chez Mr. L. Leroy, rue Condé; M. M. L. Leroy et Wm. Fitz Jr. Inspecteurs, M. Maurice Prévost Greffier.

Pour le 4ème District, chez M. Dutillet, au coin des rues Bourbon et Ursuline; M. M. Dutillet et Roubet Inspecteurs, M. Lassalle Greffier.

Pour le 5ème District, chez M. Guéon, sur la place Washington, faubourg Magagny; M. M. Landre Lacoste et Martin Bourgeat Inspecteurs, M. Colbertson Greffier.

Pour le 6ème District, chez M. O'Hara, rue du Canal; M. M. N. Cox et Jos. Thomas Inspecteurs, Mr. C. A. Worthington Greffier.

Pour le 7ème District, chez Mr. J. Harvey Norton; M. M. J. Lefort et David Griffith Inspecteurs, M. Chs. Génouis Greffier.

Pour le 8ème District, chez M. Rieffel, rue des Remparts; M. M. J. Courcelle et Rieffel Inspecteurs, Mr. J. Griffon Greffier.

(Communiqué.)

Une personne nial intentionnée, a répandu dans le 3ème district, que le Dr. Thomas n'avait pas les qualités requises

pour être Alderman, n'étant pas citoyen américain. Nous démentons formellement ces rapports mensongers; il est citoyen américain, nous en avons les preuves.

Nous le recommandons aux électeurs qui ont l'intention d'être bien représentés au Conseil de Ville, dans l'intérêt de notre district.

Il sera soutenu par un grand nombre de votans.

Plusieurs électeurs indépendants recommandent Mr. Felix de Armas, comme candidat à la prochaine élection d'Alderman pour le 2d District. Ses talents et sa fermeté nous sont garantis qu'il remplira dignement son mandat, s'il est élu.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la prochaine élection un grand nombre de citoyens s'entendent M. S. Cucullu, candidat à la place d'Alderman pour le 4e District.

On nous prie d'annoncer que Mr. le Dr. Thomas sera soutenu à la prochaine élection, comme candidat à la place d'Alderman du 5me District.

Mr. B. Montreuil, est recommandé à ses concitoyens, comme candidat du 5me district, par un grand nombre d'habitans de ce quartier.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. Joseph BARRABINO est candidat pour la place d'Alderman du 5e District.

Communiqué.
La noble indépendance, l'énergie et le zèle que notre représentant, l'avocat Rodriguez, a déployés pendant six années, dans le conseil de ville, pour défendre nos intérêts et les privilèges de notre conseil contre les empiétements de l'autorité judiciaire, déterminent les électeurs du 3e district à le réélire à la place d'Alderman, où il nous est si nécessaire de le maintenir.

Les élections auront lieu Lundi 5 Avril.

QUARTIER GENERAL, ce 3 Avril 1829.
Ordre Général.

Mr. Isidore Labatut, est nommé et commissionné chirurgien général attaché à l'état major du commandant en chef.

Mr. Joseph M. Kennedy est nommé et commissionné aide-de-camp du commandant en chef, avec rang de colonel.

Par ordre, A. PEYCHAUD.
Adj. et Insp. Gén.

FEUILLETON.

Mr. Rochefort, ci-devant du Théâtre d'Orléans, nous adresse la lettre suivante en nous priant de l'insérer dans notre N° de ce jour.

A Mr. l'Editeur de l'Argus.

Le plus beau privilège d'un journaliste est, sans doute, de consacrer sa plume au culte des beaux arts et à l'encouragement de ceux qui les exercent; il peut quelque fois s'arrêter d'une critique sévère, mais il faut qu'elle soit toujours juste et impartiale. Lorsqu'il se trouve placé au parterre il y devient doublement juge; mais ses décisions doivent être motivées, exemptes de haine et de prévention. Depuis longtemps, j'ai cherché vainement ces qualités dans le Rédacteur de l'Argus; j'ai toujours trouvé en lui un ennemi déclaré, un juge impitoyable. Il a été facile sans doute que mes amis aient cherché à donner quelques consolations à un vieux serviteur qui s'attendait à une retraite honorable, et il semble vouloir me contraindre à boire le calice jusqu'à la lie. En admettant que je ne sois exécuté, comme le prétend M. de l'Argus, tout devait être fini là, et il ne devait pas, en employant les expressions les plus malignes, venir relancer un dégracié dans sa retraite, pour l'en chasser et le renvoyer dans une patrie qui n'est pas la sienne. Il a raison contre moi dans une seule circonstance: c'est lorsqu'il me reproche de m'être présenté une seconde fois devant le public. Mais je l'ai fait principalement par considération pour M. Davis, à qui j'avais promis de jouer encore une fois dans la tragédie des *Templiers*, et qui craignait que la même scène ne vint à se renouveler le jour de cette représentation.

Je vous déclare donc, M. de l'Argus, que vous vous êtes trompé entièrement sur l'intention que vous me supposez dans ma seconde apparition devant le public. Vous me reprochez un tort que je ne crois pas avoir eu envers lui. Je n'accepte ni votre interprétation ni votre accusation, personne, d'ailleurs, n'étant plus que moi convaincu du respect qui est dû aux juges du théâtre. Ce qui y a de certain, c'est qu'au des magistrats de cette ville, devant lequel j'ai été cité, pour le fait dont vous m'accusez, m'a déclaré, devant de nombreux témoins, qu'il n'y avait pas lieu à accusation, et que la plainte était retirée.

Je vous prie de croire, Monsieur, que mon intention n'est pas d'établir une polémique de gazette avec vous. J'ai voulu seulement rétablir les faits, désirant par dessus tout vivre tranquille, et conserver mon obscurité et mon indépendance.

P. ROCHEFORT.

Nous apprenons de bonne part que M. Es Deschamps, ce flambeau de la poésie du 19ème siècle, vient de fraterniser avec notre illustre compatriote en lui adressant une lettre remplie de s'éloges les plus flatteurs, et les plus mérités.

Si la modestie trop connue de M. Du... veut bien lui permettre de nous communiquer ce précieux morceau, nous nous empresserions de nous rendre au vœu de ses admirateurs de nous le publiant incessamment.

Suppléons au autor de los articulos firmados dos Mijicanos, incertados en nuestros Nos. de principios de Marzo, se digno pensar a esta oficina, en donde se le hará una comunicacion importante.

Recu par le navire *Antioch*, venant du Havre, et à vendre par Mde. Vve. DUPAS, à l'encourageur des rues de Chartres et Toulouse:

Pâtes de bière truffées; Dindes aux truffes; Truffes pures; Pâtés de perdreux truffés; Lamproies; Perdrix truffées et roties; Cuisses d'Oies; Sardines à l'huile et au beurre; Fruits conservés en bouteilles; Saucissons de Lyon, d'avo de Bourgogne.

3 Avril.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Expédition.

Navire Wm. Badger, Harris, Cadiz, A Lanhear. Goel. Frances, Ellison, Charleston, Capitaine. Navire Sarah, Harding, Liverpool.

Brick Geo. Washington, Foster, New-York, J W Zacharie & Co. 8 Paxton & co.

Brick Lincoln, Kirtland, Gène, J W Zacharie & co.

Barque Henry Gratton, Hylton, Liverpool, B Booth & co.

Goël. Belle Victoire, Trowellet, Port-au-Prince, J Mager.

Goël. Mobile, Loomis, Mobile, Capitaine. Goël. Cannon, Swiler, St.-Marek, Capitaine.

Arrivés.
Bateau à vapeur Porpoise, de la Balise: il a quitté la passe S E Jeudi à 6 heures P. M.: rien en vue. Quitté la Barre S E à midi, le même jour, et il y avait trois voiles en vue dont on ne connaît pas les noms. Remonté le navire Florida à 6 milles au-dessus de la barre; au Fort Jackson navire frégate, de Liverpool; brick Amanda, de Philadelphie; brick Aurora, de Savannah; et navire frégate Eugénie—il a amené le brick Nile, de la Havane, les goelettes Elment et Esclapa, et le sloop Empress. Il a apporté les sacs du Marshall et du May, tous deux de Liverpool—Le Porpoise repartira ce soir avec les navires Sarah et Wm. Badger, et brick Belle Victoire.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, de la passe du S O, ayant mis en mer les bricks Virginia, Niagara et Bachelor, il remorqué dans le port les goelettes Minerva et Mexico, le navire Hercules et la barque Hercules; il a apporté le sac aux lettres du navire français l'Eugénie, du Havre. Il a laissé au Fort le navire Eugénie, navire Messenger, de la Havane; navire Huntres, de New-York; barque Marshall M'Donald, de Liverpool; barque Mary, de Liverpool; brick Nile, de la Havane; brick Abby Jones; 3 bricks non inconnus—plus bas que le Détour, navire Brilliant, de Philadelphie.

Bateau à vapeur Opelousas, Chériand, Opelousas, avec 301 balles coton à Wilkins et Livingston, Tolédano et Gaillard, J B Héno & co.—25 passagers.

Entrés.
Navire Hercules, Parson, venant de la Vera-Cruz, à L H Gale, avec des espèces au consignataire et autres.

Brick Venus, Cobb, de la Providence, à L H Gale, avec un chargement au consignataire et autres.

Barque Hercules, Longcope, de Philadelphie. Goël. Mexican, Murray, Rio Grande, avec des espèces et des passagers.

Goël. Miranda, Douglas, Rio-Grande, de do. Brick Cent, Hones, de Boston, avec un chargement à divers consignataires.

THEATRE D'ORLEANS.

DEMANCHE, 5 Avril 1829.
Une représentation de

MARIE.
Opéra en trois actes, paroles de Planard, musique de Hérault, orné de tout son spectacle et de deux belles décorations nouvelles peintes par Mr. Deville.—Suivi de

LE BOUFFE ET LE TAILLEUR.
Opéra en un acte; musique de Gaveaux.

Le second début de Mde. LABASSE* aura lieu incessamment: il n'est retardé qu'à cause de l'indisposition de cette dame.

En attendant—*Véna ou l'Orpheline russe*, vaudeville nouveau en deux parties, *Athalia*, tragédie de Racine, avec les chœurs; musique de Gossec.—*La Dame du Lac*, opéra nouveau, de M. de...

Le spectacle commencera, à l'avenir, à sept heures et demie précises.

Egaré ou volé.
DEPUIS trois jours, un Chien espagnol couleur puce, sans tâches, de vingt à vingt deux ponce de hauteur, oreilles longues et velues, queue rose.—Cinq piastres de récompense seront données à la personne qui le conduira au poste de la Garde de Ville.

4 avril—3f.

Dix piastres de récompense.
ESCLAVE EN MARONNAGE.
Est partie maronne, il y a quelques jours, de chez Mr. Holand, subergiste, près du Théâtre Américain; chez qui il se trouvait, la négresse américaine nommée *Bébe*, âgée d'à-peu-près 22 ans, taille ordinaire, marchant très-vite en balançant les bras, toujours riante, ses dents de devant commençant à se gâter; elle a une ceinture près de l'œil, et parle un peu Français.—Cette esclave appartient à Mme. Vve. Le Prévost. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au corps-de-garde, ou à MM. N. Mioton ou Nogué.

Les capitaines de navires, bateaux à-vapeur ou autres embarcations, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toutes les rigueurs des lois. On poursuivra aussi quiconque lui donnera asyle.

25 mars—3 Vve. LE PREVOST.

POUR BORDEAUX.
Le beau navire paquebot L'AVINIA, commandé par le capt. Miner, partira pour le sud-est, entre le 20 courant et le fin de ce mois. Pour fret de 200 balles pour compléter son chargement au passage, ayant des emménagements intérieurs à son bâtiment dans le port, s'adresser au cap. à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

D. G. BORDUZAT & co. 108 rue Royale. 4 avril

POUR BORDEAUX.
Le beau navire HENRY ASTOR, doublé et chevillé en cuivre, capitaine deatob-cho jne. partira pour le sud-est, le 30 du courant. Pour passage seulement, ce bâtiment ayant les emménagements les plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, ou à

V. ROUMAGE. 2 avril

PASSAGE POUR FRANCE
La navire Benjamin Morgan, capt. J. P. Mathieu, partira pour le Havre le 20 d'avril; il a de beaux aménagements. Pour passage, s'adresser au capt. à bord en face de la rue Toulouse, ou à

S. P. MORGAN et Co. 2 avril

POUR ST. VAGUE DE CUBE.
La golette armée et fine voilière *United-States*, capt. Creaghead, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 barils (ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Conti, ou à

21 mars. J. W. ZACHARIE et Co.

AVIS AUX CANONNIERS.
Les membres du Bataillon d'Artillerie, ainsi que ceux qui appartiennent à ce corps, sont invités à se réunir au Principal (en bourgeois) Dimanche prochain 8 du courant, à 11 heures du matin, afin qu'on leur communique que chose d'important.

8 avril Par ordre, COMAN, Ser. Maj.

Par J. T. Baudet.
Il sera vendu, Lundi, 6 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée vis-à-vis la Halle.

50 BOUCAUDS SUCRE. 4 avril.

PAR J. LE CARPENTIER.
Il sera vendu aujourd'hui, 4 Avril, à 10 heures du matin, à son magasin d'ancien, pour le compte de qui il appartient—60 pièces Mosseline avariée. 4 avril.

PAM J. LE CARPENTIER.
Il sera vendu aujourd'hui, 4 Avril, à 9 heures et demie du matin, à son encan, pour clore une facture: 3 boucauds et 1 boîte de belle Verterie assortie. 4 avril.

AVIS.
ATTENDU que William C. Randall a été adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingtième jour de Mars mil-huit-cent-vingt sept, comme annoteur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée;

AVIS donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles ledits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

P. D. WRIGHT, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur.

GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 4 avril—1m

CIRQUE
En face du Théâtre d'Orléans. AUJOURD'HUI SAMEDI, 4 AVRIL.

Avant-dernière soirée
Au bénéfice de M. POBLANO.

Le spectacle sera composé de Danses sur la corde et le fil d'archal; Exercices d'Equitation; et Voltiges.

M. Poblano dansera sur le fil d'archal tendu;

Mme. Williams dansera sur les chevaux et sur le fil d'archal.

LE SAUT DU MOULIN
PAR MR. POBLANO.
Pour les détails voyez les affiches. Prix d'Entrée—une piastre. 4 avril

AVIS.—La société ci-devant connue sous la raison de PETITLAT, GILLET & Co., est dissoute, d'un commun accord, à compter de ce jour.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite société, sont priées de se présenter immédiatement, et celles qui pourraient lui devoir sont priées de vouloir bien régler avec l'un ou l'autre des soussignés.

F. PETITLAT.
F. GILLET.
J. J. BLANCHARD.
Par F. PETITLAT.

1er. avril—6

Première LOTERIE
à tirer.

Le Ciro de la cinquième classe de la Loterie de l'Eglise Catholique-le Bâton Rouge, pour 1829, aura lieu positivement

Aujourd'hui
4 Avril,

Au Café de la Bourse, à 7 heures du soir.

GROS LOTS: \$ 6000, \$ 3000, \$ 2000, 2000, 1600, 1246, 6 de 500, 6 de 300, et un grand nombre de lots inférieurs montant en tout à 56,160 piastres.

Prix des billets, \$4. demi 2, quarts 1. Livrés de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de 16 piastres) \$6.

On pourra se procurer des billets Au Bureau des Administrateurs, Au coin des rues de Chartres et Bienville, No-632 J. Vignaud, L. Vidal, adm. 4 avril

SACRE DE NAPOLEON.
LES habitants de la Nlle-Orléans sont respectueusement informés que le magnifique tableau de David, représentant cette scène imposante, est livré aujourd'hui à l'examen du public, dans le Théâtre St-Philippe, où il restera exposé quelques jours; cet édifice étant le seul qui se soit trouvé assez vaste pour contenir ce tableau. Il est inutile de faire l'éloge de ce chef-d'œuvre d'un artiste qui n'eut point d'égal en son vivant et dont le talent n'a point eu d'héritier. Les heures d'ouverture sont depuis 10 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, tous les jours.

Prix des billets, 50cts; par la saison \$2. On se procurera à la porte, moyennant le 12 1-2 cent, des programmes de criptif. 30 Mars.

CONSECRATION
DE NAPOLEON.

Se sera respectueusement à nos habitants de Nueva-Orléans, que le magnifique cuadro del celebre pintor DAVID, representando aquella augusta ceremonia, se ha colocado en el teatro de St Felipe, en donde pueden ocurrir los amantes de las bellas artes que quieran examinarlo. Es escudo extendermos mas en elogio una obra maestra, que es parto de los pinceles de un artista cuyo talento nungo igual en su vida ni ha dejado sucesor alguno en todo el orbe. Se podrá entrar diariamente desde las 10 de la mañana al ponerse el sol.

Se paga 4 reales por cada entrada; y por dos pesos se obtiene el derecho de ir á examinarlo las veces que se quiera, todo el tiempo que permanezca el cuadro en el referido teatro. En el mismo sitio se vende por un real, el programa que contiene la explicacion.

Se pagará 4 reales por cada entrada; y por dos pesos se obtiene el derecho de ir á examinarlo las veces que se quiera, todo el tiempo que permanezca el cuadro en el referido teatro. En el mismo sitio se vende por un real, el programa que contiene la explicacion.

Se pagará 4 reales por cada entrada; y por dos pesos se obtiene el derecho de ir á examinarlo las veces que se quiera, todo el tiempo que permanezca el cuadro en el referido teatro. En el mismo sitio se vende por un real, el programa que contiene la explicacion.

Se pagará 4 reales por cada entrada; y por dos pesos se obtiene el derecho de ir á examinarlo las veces que se quiera, todo el tiempo que permanezca el cuadro en el referido teatro. En el mismo sitio se vende por un real, el programa que contiene la explicacion.

Se pagará 4 reales por cada entrada; y por dos pesos se obtiene el derecho de ir á examinarlo las veces que se quiera, todo el tiempo que permanezca el cuadro en el referido teatro. En el mismo sitio se vende por un real, el programa que contiene la explicacion.